

COLLOQUES

Nous avons cru intéressant d'ajouter cette année à la rubrique « Chroniques scientifiques » pour compléter notre inventaire des Centres de recherches qui s'occupent de l'Afrique du Nord (voir les A.A.N. 1965 : 782; 1966 : 855), un inventaire (non exhaustif) des colloques concernant le Maghreb qui se sont déroulés en 1967. Nous continuerons en 1968 la présentation des Centres et des Colloques.

B. ETIENNE.

1. — Colloque du Centre for Near and Middle Eastern Studies.

School of Oriental and African Studies, University of London

Colloque sur la *Révolution*

organisé à Londres par le Pr. J. VATIKIOTIS

du 18 janvier au 15 mars

[Nous n'avons retenu parmi les communications faites à ce « Research Seminar », que celles qui intéressent plus particulièrement l'Afrique du Nord].

Prof. LEWIS (B.). — (School of Oriental and African Studies), le 25 janvier : *The meaning and use of « revolution », in Islamic terms.*

Prof. LE TOURNEAU (R.). — (Université d'Aix), le 22 février : *Révolution au Maghreb.*

Prof. GELLNER (E.). — (London school of Economics), le 22 février : *Tribal rebellion in Morocco.*

Le texte *Revolution au Maghreb* avait été préparé et mis au point par MM. R. LE TOURNEAU, M. FLORY et R. DUCHAC.

M. LE TOURNEAU traite dans une première partie des *considérations historiques* et dans la troisième de la *révolution en Algérie*.

M. FLORY devait dans la seconde partie définir la *révolution* telle qu'elle est conçue au Maghreb et parler plus particulièrement du *Maroc*.

Enfin M. R. DUCHAC, dans une dernière partie devait analyser la *révolution et le socialisme en Algérie et en Tunisie*.

I. Considérations historiques.

II. Définition de la Révolution.

III. La Révolution au Maroc :

- 1) révolution politique;
- 2) révolution économique et sociale :
 - a) du côté du pouvoir;
 - b) du côté de l'opposition.

IV. La Révolution en Algérie.**V. Révolution et socialisme en Tunisie et en Algérie.****2. — Colloque maghrébin des E.N.A.**

Alger, 26-31 mars

Le deuxième colloque maghrébin des écoles nationales d'administration organisé par l'Ecole nationale d'administration d'Alger s'est tenu à Alger, du 28 au 31 mars 1967, en application des recommandations adoptées à l'issue des travaux du premier colloque maghrébin des Ecoles nationales d'administration qui s'est tenu à Tunis les 16 et 17 mars 1966.

Dans le but de développer l'étroite coopération existante entre les Ecoles nationales d'administration du Maghreb, les travaux du deuxième colloque maghrébin des Ecoles nationales d'administration ont abouti aux conclusions suivantes :

1) En vue d'harmoniser les méthodes d'enseignement utilisées dans les Ecoles nationales d'administration du Maghreb maintien et adaptation des cours magistraux, adoption de la conférence de méthode comme moyen de formation de la personnalité de l'élève et comme moyen de préparation à ses futures responsabilités. Organisation de séminaire comme moyen d'initiation à la recherche de travail en groupe, nécessité d'organiser les stages en vue d'en obtenir le meilleur rendement par le renforcement de l'encadrement et par une étroite coopération avec l'Administration.

2) Le troisième colloque maghrébin des Ecoles nationales d'administration se tiendra au mois de mars 1968 au Maroc.

3) Les modalités selon lesquelles se déroulera le cycle commun de scolarité prévu l'été prochain à Tunis pour les promotions sortantes des écoles nationales d'administration du Maghreb ont été arrêtées. Les cycles communs de scolarité pour les promotions sortantes des Ecoles nationales d'administration du Maghreb seront organisés en 1967 à Alger, en 1968 à Tunis et en 1969 à Rabat.

4) Le quatrième colloque des Ecoles nationales d'administration du Maghreb se tiendra en mars 1969 à Rabat.

5) Un échange régulier de professeurs et maîtres de conférences sera organisé chaque année à partir de la prochaine année scolaire.

6) Les écoles nationales d'administration du Maghreb publieront dès cette année des annales et échangeront des revues, bulletins, manuels et documents intéressant les écoles nationales d'administration du Maghreb.

7) Les Ecoles nationales d'administration favoriseront et développeront la recherche sur des thèmes maghrébins relatifs aux problèmes de l'administration et ont étudié la création d'un centre maghrébin d'études et de recherches en matière d'administration publique.

3. — Colloque du Comité consultatif méditerranéen de la F.A.O.

Rabat, 18 au 23 avril 1967

Avec la participation de MM. :

Dr SEN, directeur général de la F.A.O.

M. PASTORE, ministre italien du développement du Midi.

Ph. LAMOUR, président de la commission nationale d'aménagement du territoire français.

Le comité consultatif considère le Maroc, qui fut un des premiers à solliciter l'aide du Fonds spécial des Nations Unies, comme « *un banc d'essai presque idéal* » du programme méditerranéen de la F.A.O. Il tenait donc à se rendre dans les « zones d'attaque » et notamment dans le Rif. Le projet Derro (développement rural du Rif occidental) prévoit dans sa phase I un programme d'investissements de vingt-cinq ans et, dans sa phase II, reste axé principalement sur la défense et la restauration des sols, la plantation des arbres fruitiers et le développement de la culture des céréales dans des zones pilotes.

C'est le bassin du Sebou, où le projet Sebou, qui intéresse une région s'étendant de Kenitra à Taza et du Rif au Moyen-Atlas, a prévu pour l'irrigation de 250 000 hectares la construction de 12 barrages, dont le premier doit être prochainement mis en chantier. C'est, hors des grands périmètres irrigués, le projet de revalorisation de l'agriculture en sec, dit projet Pram, qui doit permettre une politique de revalorisation nationale et régionale en liaison avec le ministère de l'agriculture. C'est enfin le bassin des oueds Souss et Massa, dont l'aménagement hydro-agricole est pour le moment à un stade d'études relativement peu avancé.

Les participants au colloque doivent contribuer à ouvrir la voie à de nouvelles solutions, car plusieurs gouvernements estiment que la F.A.O. et le P.N.U.D. sont confrontés à la nécessité « *d'une extension des travaux de pré-investissement dans le domaine de l'investissement* » et ne devraient pas se retirer « *avant que les résultats escomptés soient nettement en vue* ».

Le haut commissaire marocain au plan et à la promotion nationale, M. M'Hamed Bargach, a tenu un langage identique en préconisant « *une modification profonde de la conception et des modalités de l'aide* ». Il a également suggéré la création d'un « *office de développement agricole pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord* », dont la mission serait triple : intervenir

pour le financement des projets d'investissement agricole; traiter des problèmes de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en favorisant la diversification des cultures; faciliter l'aide extérieure au financement et à l'organisation du crédit agricole. Son exposé a insisté sur l'épanouissement nécessaire, dans les pays en voie de développement, du secteur agricole, qui restera une des priorités du plan quinquennal marocain 1968-1972. Projets des Nations Unies et projets nationaux doivent, selon M. Bargach, se conjuguer dans une action unique de transformation de l'agriculture et du monde rural, et les aides bilatérales rester associées à l'aide multilatérale.

A cet égard, il a donné en exemple le projet Derro, qui réunit Banque mondiale, Fonds spécial des Nations Unies, F.A.O., Allemagne fédérale, Belgique, Canada et France. « *Je leur rends hommage, a-t-il ajouté, pour la confiance qu'ils témoignent dans notre volonté d'agir et je salue ceux qui s'intéressent au même projet, gouvernements et organismes étrangers, comme la Compagnie du Bas-Rhône-Languedoc et la Caisse du Midi (1) ».*

4. — Séminaire sur le socialisme dans le monde arabe.

Alger du 22 au 28 mai 1968

Ce séminaire a réuni une centaine de personnes du monde arabe (ministres, membres des différents partis, journalistes...), seule la Tunisie n'eut pas de représentation officielle : un seul délégué tunisien participa aux travaux, M. M. S. SAFLA, par contre l'U.N.F.P. marocaine était largement représentée.

Traduction intégrale du texte du communiqué final :

Le Séminaire des socialistes arabes, tenu à Alger sur l'initiative du président Houari Boumedienne au nom de la direction révolutionnaire de ce pays arabe militant, sensible à la nécessité de l'unité des forces progressistes arabes, salue, en s'adressant par ce communiqué au peuple arabe, la glorieuse Révolution algérienne qui a permis à ce rassemblement de socialistes arabes de se tenir pour engager entre eux un dialogue afin de parvenir à une compréhension commune plus nette et plus profonde des affaires de la Révolution arabe et de tout ce qui peut renforcer la rencontre des forces progressistes arabes et placer les fondements de leur unité.

La tenue de ce séminaire à l'ombre des événements arabes actuels lui donne une signification historique particulière s'ajoutant à sa portée profonde et authentique en tant que premier événement du genre sur le plan de la rencontre entre les socialistes arabes.

Ce séminaire s'est tenu dans les circonstances du complot impérialiste sioniste et réactionnaire contre la patrie arabe qui met toutes les forces du progrès arabes, face à face, avec les forces hostiles au mouvement révolutionnaire arabe après la liquidation, par les forces révolutionnaires politiques

(1) *Le Monde*, 19/4/67, 5.

(2) *Révolution africaine* (225), semaine du 5 au 11 juin 1967.

des conférences au sommet que la réaction arabe a tenté d'exploiter pour porter un coup au combat arabe.

Les déplacements israéliens lourds de menaces d'agression contre la République arabe syrienne en vue de frapper son combat révolutionnaire, étaient le sommet d'un vaste complot à travers lequel, la coalition impérialiste, sioniste et réactionnaire visait la reprise de ses bases d'influences branlantes sur la terre arabe. Mais les forces montantes du mouvement révolutionnaire arabe, représentées par les organisations progressistes libérées, en Algérie, en RAU et en Syrie, et par le mouvement des masses arabes et des forces progressistes, socialistes et unionistes dans l'ensemble des pays arabes, toutes ces forces positives se dressent aujourd'hui en un seul front face au sinistre complot.

C'est là un fait qui rend inéluctable la victoire dans cette bataille. Des avant-gardes ont commencé à se manifester à travers la prise par les forces révolutionnaires — y compris le peuple palestinien et son avant-garde militante et combattante — de l'initiative de la bataille contre Israël en marchant vers la libération de la Palestine, vers sa restitution à la Nation arabe et la liquidation du sionisme.

La tenue du Séminaire des socialistes arabes en ces circonstances a fait prendre davantage conscience aux participants de la nécessité d'aboutir à une unité de pensée et d'action qui consolidera les fondements de l'unité des forces progressistes arabes.

Le séminaire a débattu dans une atmosphère de dialogue scientifique et responsable, l'ensemble des questions ayant trait à la compréhension du mouvement de la Révolution arabe et de ses tâches en cette phase, inscrites à son ordre du jour. En premier lieu : les questions de la lutte contre le colonialisme direct, le néocolonialisme dans la patrie arabe, la discussion des expériences dans les pays dotés de régimes progressistes dans un esprit d'analyse et de critique scientifiques, et les questions principales concernant le combat pour le socialisme et l'unité dans la patrie arabe.

Le séminaire a concentré une grande partie de son attention sur la recherche des bases susceptibles de concrétiser l'unité des forces progressistes arabes.

Tous les débats du séminaire ont mis en valeur un point commun important à savoir que le caractère fondamental du mouvement de la révolution arabe est d'être, radicalement opposé à la fois à l'impérialisme, à la féodalité, à la classe capitaliste et au morcellement de la patrie arabe. Ceci peut indiquer au combat national arabe le courant à travers lequel il pourra se compléter et s'amplifier, en un courant où se confrontent la révolution nationale et la révolution sociale sur la voie de la transformation socialiste et de l'unité.

Ceci n'est pas une simple supposition théorique issue de la constatation des caractères du mouvement de la révolution dans le Tiers-Monde — la société arabe comprise — mais la réalité arabe connaît actuellement d'une manière effective et même depuis des années, cette transformation importante du mouvement de libération nationale vers des horizons socialistes au point

où la question de la transformation socialiste est devenue après sa mise en pratique dans trois pays arabes un axe principal de l'opération de regroupement dans la société arabe.

En réalisant la liquidation de la féodalité par une réforme agraire radicale et le développement économique total par la mise des moyens de production entre les mains des masses laborieuses, sur la voie de la transformation socialiste ouvre un vaste champ à l'exercice démocratique populaire réel, en plaçant l'autorité entre les mains des masses laborieuses comme une arme dont elles se serviront pour édifier leur vie sur de nouvelles bases et détruire les classes féodales et capitalistes hostiles à la libération nationale, au progrès social et à la transformation socialiste.

Cela place la cause de l'Unité arabe également entre les mains des masses, seules à même de lui donner un contenu démocratique et socialiste.

Si les niveaux du combat arabe sont actuellement variés et divers dans le cadre historique général du mouvement de la Révolution arabe, le point de jonction de tous ces niveaux est que les masses arabes s'opposent partout présentement à l'impérialisme et aux régimes réactionnaires qui lui sont alliés et qui protègent par leurs intérêts illégitimes le morcellement établi sur la terre arabe.

L'impérialisme qui se présente actuellement sous de nouvelles formes, tente de mener dans le monde arabe une « contre-révolution » face à la libération nationale, au progrès social, aux idées et transformations socialistes et aux aspirations à l'unité à tous les niveaux. Les Etats-Unis d'Amérique représentant la direction mondiale du néo-colonialisme, conduisent actuellement le vaste complot contre le monde arabe à l'intérieur duquel évoluent Israël, les régimes réactionnaires et toutes les forces de la classe exploitante, dans un mouvement coordonné et harmonisé en vue de frapper les positions de la Révolution arabe.

En prenant aujourd'hui la responsabilité de repousser la contre-révolution grâce à la puissance de ses forces, le mouvement de la révolution arabe ne le fait pas isolément ou individuellement dans une époque qui est celle du triomphe du socialisme et des mouvements de libération nationale sur le plan mondial. Le mouvement de révolution arabe trouve dans les relations d'amitié, de solidarité et de soutien sincères avec les pays du camp socialiste, du Tiers-Monde et toutes les forces de progrès et de liberté sur la Terre, un encouragement qui lui donne davantage de forces pour remplir sa tâche tout entière contre l'impérialisme, le colonialisme et l'exploitation capitaliste.

Le choc décisif, qui oppose le mouvement révolutionnaire arabe et le pacte impérialiste sioniste et réactionnaire pose la question de l'unité des forces progressistes arabes avec insistance urgente.

S'il est nécessaire que l'unité des forces progressistes arabes soit en définitive un instrument capable de réaliser la révolution socialiste décisive dans chaque pays et dans l'ensemble de la Nation arabe, et capable de réaliser l'unité arabe totale, l'aboutissement à ce but doit traverser des étapes et prendre des formes issues des nécessités qui régissent la réalité arabe présente. Il restera alors aux forces progressistes dans chaque pays arabe

puis sur le plan interarabe de rechercher — puisqu'elles constituent la partie capable d'échanger objectivement ses vues tout en tenant compte de la réalité dans laquelle elle vit — la voie possible de l'unité exigée en définitive.

Le Séminaire des socialistes arabes, au sein duquel cette question a occupé une importance primordiale, estime que les circonstances qui entourent l'opposition à la contre-révolution dans le monde arabe réclament une initiative rapide de toutes ses forces progressistes arabes pour renforcer les formes de rencontres qui existent entre elles tant sur le plan régional qu'interarabe, de compléter ces rencontres et d'élargir leur cadre pour qu'une confrontation effective puisse se réaliser entre les révolutionnaires.

La rencontre des forces progressistes arabes sous de multiples et diverses formes sérieuses est une tâche urgente qui s'impose en réponse aux défis auxquels la Nation arabe fait face.

Dans le cadre de cette rencontre et dans la chaleur du combat contre l'impérialisme, le sionisme et la réaction, les forces progressistes arabes doivent découvrir les moyens de renforcer et de développer leur unité à tous les niveaux.

Dans ce cadre, l'unité de l'esprit revêt une importance particulière d'où la signification historique du premier séminaire des socialistes arabes.

Ce séminaire a été l'occasion précieuse d'une rencontre fructueuse, rassemblant une avant-garde de socialistes du monde arabe pour de larges et franches discussions ayant pour objectif la recherche des points d'unité de pensée, la connaissance des différentes vues, idées et expériences existantes. Sous cet aspect, le séminaire a réalisé un grand succès dont l'une des preuves les plus frappantes a été l'unanimité des socialistes autour de l'idée que ce séminaire doit constituer un point de départ vers des rencontres semblables dans l'avenir sous les formes d'une organisation complète, plus large et plus représentative des forces socialistes arabes et sur le fait que les pays arabes progressistes libérés sont appelés à assumer leurs responsabilités sur cette voie.

En clôturant ses premières réunions sur la terre de la Révolution, en Algérie, le Séminaire des socialistes arabes demeurera fermement résolu à poursuivre son rôle en tant qu'instrument pour la réalisation de l'unité de pensée du mouvement de la Révolution arabe dans toutes les parties de la Nation arabe.

5. — Colloque de sociologie maghrébine.

Rabat, 20 au 25 juin 1967

Ce colloque réunit, sur le thème des mutations sociales au Maghreb, la plupart des participants au Colloque organisé en décembre 1966 par le C.E.R.E.S. de Tunis.

Organisé par l'Association pour la recherche en Sciences humaines du

Maroc en collaboration avec l'Institut de sociologie que dirige M. KHATIBI et le C.U.R.S. (Deur M. LAKHDAR), ce colloque devait étudier plus spécialement sur le terrain les régions du Haouz et du Gharb.

Après les discours du Ministre de l'Education nationale et de M. El FASSI, président de la société des Sciences économiques et sociales, plusieurs communications suivirent l'exposé de M. A. KHATIBI.

- Cadres et changements sociaux en Tunisie.
- L'autogestion algérienne.
- Les mutations de la famille algérienne.
- Etat de la recherche sociologique au Maghreb.
- Les collectivités dans le Gharb.
- La mise en valeur du Gharb.
- Problèmes de la montagne rifaine.
- Le développement agricole du Haouz.
- Frontières tribales et découpage administratif au contact Ourika-Mesfiona.
- Répartition des eaux à Tiilit : conflit entre réglementation et consensus.
- Contradictions entre des isolats coopératifs au sein d'une société rurale de fondement semi-capitaliste : problème de la projection des modèles bureaucratiques.

6. — Colloque des juristes arabes sur la question palestinienne.

Alger, 22-27 juillet 1967

Trois commissions ont été créées.

La première, présidée par M. Edmond RABBATH, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Beyrouth, avocat à la Cour d'appel, a étudié la question des *droits historiques*.

L'étude des titres juridiques avancés pour la création d'Israël fut confié à la seconde commission, sous la présidence du professeur Mustafa Kamil YASSEN, ambassadeur, chef de la Mission permanente d'Irak auprès des Nations Unies à Genève, membre de la Commission du droit international de l'O.N.U. et membre de l'Institut de droit international.

Les *implications du conflit* israélo-arabe ont occupé les travaux de la troisième commission présidée par Madame Aïcha RATEB, professeur à la Faculté de droit Aïn Chams du Caire. La multiplicité des problèmes dérivant de ce conflit a suscité un rapport plus volumineux que ceux des deux autres commissions, alors même que le thème examiné ne concerne pas *stricto sensu* ou uniquement la Palestine et est considéré de ce fait comme secondaire, en importance, par les participants au Colloque.

L'ensemble des travaux de ces trois commissions constitue la substance de l'ouvrage édité à Alger dont nous donnons ci-dessous le plan et les extraits essentiels.

PRÉSENTATION	7
DISCOURS D'OUVERTURE	9

PREMIÈRE PARTIE

Les « Droits » historiques

I. — Falsification de l'histoire	22
1) Permanence du caractère arabe de la Palestine	23
2) Le concept sioniste d'une nation juive	27
3) L'exploitation frauduleuse du sentiment religieux et humanitaire	32
A) Le sentiment religieux et les droits de souveraineté	33
B) Les persécutions et la création de l'Etat d'Israël	35
4) La conception sioniste de la nationalité	37
II. — Israël, phénomène colonial	43
1) La création d'Israël, aboutissement d'un processus colonial	44
A) Sionisme et colonialisme	45
B) Le sionisme et l'expansionnisme européen	48
C) Le peuplement juif en Palestine	57
D) La dépossession progressive des Arabes	60
2) Le racisme anti-arabe d'Israël dans la logique coloniale	64

DEUXIÈME PARTIE

Les titres juridiques

I. — Violation du pacte de la S.D.N. par le mandat sur la Palestine	72
1) Le mandat sur la Palestine, concession apparente aux principes fondamentaux du régime mandataire.....	73
2) Le mandat sur la Palestine, violation du pacte de la S.D.N.	77
A) Nullité de la Déclaration Balfour	78
B) La nature profonde de la Déclaration Balfour	81
II. — L'action illégale des Nations Unies	84
1) Compétence des Nations Unies dans la question palestinienne	84
A) Le déroulement des faits	85
B) Le problème de la compétence des Nations Unies	92

2) Limites des pouvoirs des Nations Unies et nullité de la résolution sur le partage	96
A) La limitation par les dispositions de la Charte	96
B) Les limitations par les dispositions du mandat	102
III. — La situation d'illégalité permanente d'Israël depuis 1948	104
1) Israël ne peut se prévaloir de la prescription acquisitive	105
2) La non-reconnaissance d'Israël	110
A) Le refus de reconnaître Israël par les Etats arabes	110
B) L'illégalité d'Israël, fondement du refus de reconnaissance	113
C) La non-reconnaissance de facto : l'existence de l'état de guerre	114
a) <i>Le caractère spécifique de l'état de guerre entre Israël et les pays arabes</i>	114
b) <i>Le déclenchement de l'état de guerre en Palestine en 1948</i>	115
c) <i>L'état de guerre n'a pas pris fin avec les accords d'armistice</i>	116
d) <i>L'état de guerre n'est pas incompatible avec la Charte des Nations Unies</i>	118
3) La non-exécution des résolutions des Nations Unies	119
A) La violation des résolutions de l'O.N.U. par Israël	119
B) La carence de l'O.N.U.	121

TROISIÈME PARTIE

Les implications du conflit

Chapitre premier : LE STATUT DE JÉRUSALEM	126
I. — Jérusalem partagée	127
1) De la liberté à l'internationalisation	128
2) De l'internationalisation au partage	128
II. — Jérusalem annexée	129
III. — Jérusalem internationalisée ?	131
1) La solution de l'internationalisation est d'une légalité contestable	131
2) L'internationalisation de Jérusalem est inopportune par son objet	132

Chapitre II : LES RÉFUGIÉS ARABES DE PALESTINE	136
I. — L'attitude des Etats arabes	138
1) L'aide multiforme des Arabes	138
A) L'aide matérielle	138
B) La protection juridique	139
2) Le refus d'assumer la responsabilité d'un génocide politique de la Palestine	140
II. — La responsabilité d'Israël	141
1) Le rapatriement des réfugiés, condition résolutoire de l'admission d'Israël à l'O.N.U.	142
A) Le droit au rapatriement et à l'indemnisation des réfugiés	142
B) La non réalisation de la condition résolutoire et la nullité de l'admission d'Israël à l'O.N.U.	
2) Les « réfugiés de l'intérieur »	144
A) La discrimination raciale	145
B) La politique discriminatoire d'Israël constitue une viola- tion du droit international	
a) <i>L'application du principe de non-discrimination par la jurisprudence</i>	146
b) <i>Confirmation du principe de non-discrimination par le droit conventionnel et par l'O.N.U.</i>	147
III. — L'expansionnisme juif aggrave la responsabilité de l'O.N.U.	148
1) Les mesures humaines et charitables	149
2) L'échec politique de l'O.N.U.	150
Chapitre III. — LE DÉTOURNEMENT DES EAUX DU JOURDAIN PAR ISRAËL	153
I. — Le régime général des fleuves internationaux applicable aux eaux du Jourdain	155
1) La doctrine	155
A) Les travaux de la doctrine proprement dite	156
B) Les travaux des conférences internationales relatives à l'utilisation de l'eau des fleuves	158
a) <i>Les travaux de l'Institut de droit international</i>	159
b) <i>La déclaration de Montévidéo de 1933</i>	160
c) <i>Les principes généraux formulés par d'autres orga- nismes internationaux</i>	160
2) La jurisprudence	162
A) La jurisprudence interne	162
B) La pratique des Etats et la jurisprudence internationale	163

II. — Le détournement des eaux du Jourdain comme violation du droit international par Israël	164
1) La violation par Israël des droits des riverains	165
2) La violation par Israël des droits acquis	168
Chapitre IV : LE GOLFE D'AKABA ET LE DÉTROIT DE TIRAN	170
I. — Israël n'est pas juridiquement un riverain du golfe d'Akaba	170
1) Israël a occupé un point du golfe d'Akaba en violation du droit international	170
2) Les Etats arabes n'ont pas accepté la situation créée	172
3) Cette occupation de fait est impuissante à créer un droit pour Israël	173
II. — Le golfe d'Akaba n'est pas une voie de navigation internationale : Israël n'y a aucun droit de passage	174
1) Le golfe d'Akaba est un golfe national	174
2) Le golfe d'Akaba est aussi un golfe historique	176
III. — Régime juridique du détroit de Tiran : absence de tout droit au profit d'Israël	183
Chapitre V : LE CANAL DE SUEZ	186
I. La Convention de Constantinople ne crée au profit d'Israël aucun droit opposable à la R.A.U.	187
1) La signification première de la Convention	188
A) Les Etats parties à la Convention n'ont pas stipulé pour Israël	189
B) La Convention de Constantinople n'a pas créé une situation objective dont Israël pourrait se prévaloir	192
2) La signification seconde de la Convention : institution d'un deuxième régime juridique applicable	194
I. — L'affectation unilatérale du canal de Suez à la navigation maritime ne crée pas de droits au profit d'Israël	197
1) L'Egypte reste le souverain territorial du canal de Suez ...	197
2) Cette affectation du canal à la navigation maritime n'a pu créer un droit subjectif au profit d'Israël	200
A) Israël a été exclu depuis sa création du bénéfice de l'affectation	200
B) L'Egypte peut également se prévaloir du droit de la guerre	201

CONCLUSION	203
RÉSOLUTION DU COLLOQUE	216
DISCOURS DE CLÔTURE	220
TABLE DES MATIÈRES	229

RÉSOLUTION ADOPTÉE LE 27 JUILLET 1967 PAR LE COLLOQUE

Le Colloque des juristes arabes, réuni à Alger du 22 au 27 juillet 1967;

Après avoir étudié les aspects juridiques du problème palestinien;

Considérant que le peuple arabe a exercé sa souveraineté sur la Palestine où il a vécu sans discontinuité ni contestation;

Considérant qu'après la première guerre mondiale, la Palestine fut placée sous mandat de la S.D.N. afin d'être préparée à accéder à l'indépendance sous la direction d'un gouvernement national;

Considérant que le principe de l'autodétermination, confirmée par la Charte des Nations Unies ainsi que par les résolutions successives de l'Assemblée générale, doit s'appliquer au peuple palestinien qui revendique son droit à la liberté et à l'indépendance;

Considérant que la création d'Israël en 1948 est un phénomène colonial d'agression, résultant de l'alliance du mouvement sioniste mondial avec l'impérialisme; que cette création a entraîné l'expulsion des Arabes de leur patrie où ils étaient majoritaires, et l'implantation d'immigrants étrangers sans lien historique, politique ou culturel avec cette terre;

Considérant qu'en se constituant sur une base étroitement ethnique au surplus fausse, et en voulant être l'Etat des juifs, Israël est par essence un phénomène raciste, pratiquant à l'encontre des habitants autochtones arabes réduits à une minorité persécutée, une politique de discrimination raciale présente dans sa législation en matière de nationalité, de propriété agraire, de travail, ou d'enseignement;

I. — *Déclare :*

a) que la résolution des Nations Unies de 1947 portant partage de la Palestine est fondamentalement nulle, l'Assemblée générale n'étant compétente ni pour créer des Etats ni pour mettre fin à leur existence, surtout lorsqu'elle porte atteinte de ce fait au droit des peuples à l'autodétermination;

b) que la naissance d'Israël sur une base non reconnue par le droit international n'est pas de nature à créer une situation régulière à laquelle serait assurée la protection que le droit international reconnaît aux situations légales;

c) que les règles de la prescription acquisitive sont inapplicables à l'espèce, les Palestiniens n'ayant jamais renoncé à revendiquer leur patrie et à y faire valoir leurs droits légitimes;

II. — *Affirme :*

a) que les réfugiés arabes possèdent le droit inaliénable et imprescriptible de réintégrer la Palestine, conformément aux résolutions successives votées durant vingt ans par les Nations Unies, et pour mettre un terme à l'immigration étrangère :

b) que Jérusalem, ville arabe sur laquelle les Etats arabes successifs ont exercé leur souveraineté dans des conditions garantissant la sauvegarde et la liberté d'accès des lieux Saints, a été annexée par Israël après sa nouvelle agression de juin 1967, dans des conditions que l'Assemblée générale de l'O.N.U. a condamnées par deux résolutions adoptées au cours de sa XXI^e session extraordinaire; et que l'internationalisation de la Ville ne constitue pas une solution de rechange conforme au respect de la souveraineté arabe, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et ne saurait être considérée comme le régime idéal pour la sauvegarde des lieux Saints;

c) que le détournement des eaux du Jourdain par Israël est un acte illicite, incompatible avec les règles établies en matière d'usage des eaux des fleuves internationaux et porte atteinte aux droits de la Syrie, du Liban et de la Jordanie;

III. — *Constate :*

a) que le golfe d'Akaba, historiquement golfe arabe, faisant partie du territoire des Etats arabes qui y exercèrent leur souveraineté sans discontinuité, est au surplus relié à la Mer Rouge par une ouverture navigable qui, conformément aux règles du droit de la mer, fait partie des eaux territoriales arabes comme la totalité des eaux du golfe; et que la présence illégale d'Israël sur le golfe, qui a débuté en 1949 à la suite de l'occupation irrégulière, postérieurement à l'accord d'armistice avec l'Egypte, du village arabe d'Om Rachrache et de sa transformation en port d'Eilath, n'a pu permettre à Israël le passage dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran, qu'en conséquence de son agression contre l'Egypte en 1956;

b) que la Convention de Constantinople de 1888 et la déclaration du gouvernement égyptien de 1957 ne confèrent à Israël aucun droit de passage dans le canal de Suez, d'autant que la Convention reconnaît à l'Egypte le droit de prendre des mesures d'autodéfense dans le canal;

IV. — *Condamne :*

La dernière agression contre les pays arabes et déplore la carence des organes des Nations Unies à mettre en œuvre les principes de la Charte en faveur du rétablissement du droit;

V. — *Décide :*

a) de développer les conclusions de ses travaux dans un livre qui sera publié en plusieurs langues à l'adresse de l'opinion publique internationale;

b) d'organiser la tenue, en un lieu et à une date qui seront fixés ultérieurement, d'un Colloque juridique élargi comprenant, outre les juristes arabes, des juristes des diverses parties du monde.

7. — Colloque franco-allemand sur le Maghreb.

Aix-en-Provence du 3 au 5 novembre 1967

Ce colloque a été organisé par M. Verner PLUM de la Friedrich-Ebert-Stiftung, avec la collaboration de Bruno ETIENNE du Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne. Il a réuni un certain nombre de professeurs et de chercheurs (historiens, géographes, sociologues, politicologues) spécialistes de l'Afrique du Nord.

La délégation française était présidée par M. le Professeur Roger LE TOURNEAU, directeur du C.R.A.M. et professeur de Civilisation islamique à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.

La délégation allemande était présidée par M. le Professeur Dr. Horst MENSCHING, directeur de l'Institut de Géographie de la Technische Hochschule de Hanovre.

Participaient également à ce colloque :

André ADAM, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Sociologie musulmane) d'Aix-en-Provence.

Pierre BOYER, Conservateur aux Archives Nationales, Chargé du dépôt des Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence.

R. DESCLOITRES, Président du Centre Africain des Sciences Humaines Appliquées (CASHA) d'Aix-en-Provence.

L. ESCARD, Directeur de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes de Montpellier.

Bruno ETIENNE, Attaché de recherche au C.N.R.S., Secrétaire de rédaction de l'Annuaire de l'Afrique du Nord.

Gilbert GEHRING, Chargé de Mission (Chef du Service des Echanges Culturels et Techniques), Ambassade de France à Tunis.

Roger LE TOURNEAU, Directeur du Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne (C.R.A.M.), Professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Civilisations islamiques) d'Aix.

Robert MANTRAN, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix.

René PERRIN, Assistant agrégé, Laboratoire de géographie, Faculté des Lettres d'Aix.

Henri SANSON, Directeur des publications du Secrétariat Social d'Alger, Prêtre de la Compagnie de Jésus, Docteur ès-Lettres.

Dr. Hermann ACHENBACH, Geographischen Institut, Hannover.

U. CLAUSEN-ENGELBRACH, Deutsche Orient-Stiftung, Hamburg.

Dr. Günter GLAUERT, Munchen.

Dr. Klaus GIEBNER, Geographisches Institut, Hannover.

Prof. Dr. Rolf HERZOG, Institut für Völkerkunde, Freiburg/Br.

Frau Dr. LAPPER, Bad Godesberg.

Prof. Dr. Horst MENSCHING, Geographisches Institut, Hannover.

Prof. Dr. Horst NACHTIGALL, Völkerkunde Seminar, Marburg.

Werner PLUM, Forschungsinstitut der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bad Godesberg.

Dr. Werner RUF, Arnold-Bergstraesser-Institut, Freiburg/Br.

Prof. Dr. Ewald WAGNER, Seminar für Sprachen und Kulturen Nordafrikas, Gießen.

Ref. Peter WALZINGER, Arnold-Bergstraesser-Institut, Freiburg/Br.

Après une première séance de prise de contact, venait à l'ordre du jour la lecture des rapports qui portaient sur l'état des travaux à ce jour dans le domaine de la géographie économique (MENSCHING, DESCLOTTRES, PERRIN), de l'urbanisme (LE TOURNEAU, ADAM, Dr. GLAUERT) et de la politique sociale (Dr. ACHENBACH, R. P. SANSON, Dr. NACHTIGALL). Le Professeur MENSCHING, en particulier présentait les résultats du travail de son équipe et plus spécialement six cartes non encore éditées de la partie Est du Maghreb (Tunisie et Constantinis). Ces cartes suscitèrent de nombreuses questions par leur intérêt considérable. Elles présentent d'une façon parfaitement claire aussi bien la morphologie du terrain, l'hydrographie et le régime des pluies que le système de propriété.

Une journée fut ensuite consacrée à la lecture et à la discussion des rapports d'ethnologie, en particulier une communication du Professeur HERZOG sur la situation de nomades et semi-nomades, et du Professeur NACHTIGALL sur les structures sociales des Berbères marocains, rapport auquel M. ADAM apporta les lumières du praticien français. Enfin, une séance fut consacrée à l'idéologie sur un rapport de MM. RUF et WALZINGER. La plupart des présents participèrent à cette demi-journée de discussions (MANTRAN, ADAM, ETIENNE, LE TOURNEAU, R. P. SANSON, WAGNER, PLUM).

La dernière journée du colloque devait être consacrée à l'examen des possibilités pratiques de la collaboration internationale et inter-disciplinaire aux projets de recherches. Les participants purent ainsi prendre des contacts précis entre eux et au nom de la dizaine d'Instituts et Centres de Recherches qu'ils représentaient. Ajoutons que M. BOYER, directeur des Archives d'Outre-Mer put faire visiter celles-ci, ce qui permit aux chercheurs allemands de réaliser l'immense intérêt que présente pour eux la présence à Aix du C.R.A.M. et de ces Archives d'Outre-Mer, complémentaires au point de vue de la documentation.